

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/149

OBJET : FORTIFICATIONS - SCHEMA DIRECTEUR DE VALORISATION PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DU SITE FORTIFIE DE TOURNOUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE BATTERIE DES CAURRES DU FORT DE TOURNOUX, JUSQU'A LA MISSION PRO-DCE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération cadre n°2020/37 du 27 février 2020 :

- Approuvant le programme d'opérations relatif à la sécurisation, conservation et valorisation de la batterie des Caurres ainsi que la sécurisation du mur de soutènement de l'esplanade du fort moyen, s'élevant globalement à 3 400 000 € HT y compris les études,
- Approuvant le plan de financement ;
- Autorisant la Présidente à solliciter les subventions et les partenariats les plus élevés possibles ;
- Disant que les crédits correspondants seront présentés au vote du budget principal de la CCVUSP chaque année concernée, en dépenses et en recettes section d'investissement ;

CONSIDERANT que les crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre sont inscrits au budget 2020 de la CCVUSP section investissement, à hauteur de 300 000 € ;

CONSIDERANT que dans un premier temps et après concertation avec la DRAC, il est proposé de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PRO-DCE, évaluée à 50 % du montant total de la maîtrise d'œuvre de 300 000 € HT soit 150 000 € HT ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements de l'Etat à hauteur de **38.53 %**, le site fortifié de Tournoux étant inscrit au titre des Monuments Historiques ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de **50%** dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région ;

CONSIDERANT que la CCVUSP peut également se rapprocher de la Fondation du Patrimoine et autres institutions, et ainsi faire appel à d'autres participations pour alléger davantage sa part d'autofinancement en établissant une souscription ou des partenariats avec des structures intéressées par le projet ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 22 septembre 2020 ;

Le conseil de Communauté,

Sur proposition du vice-président en charge du Patrimoine,

- **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PRO-DCE pour la 1^{ère} phase de travaux relatifs au fort de Tournoux, portant sur la batterie des Caurres et le mur de soutènement de l'esplanade du fort moyen ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette mission qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

	%	€ HT
ETAT	38.53%	57 804 €
REGION	50%	75 000 €
Autofinancement CCVUSP	11.47%	17 196 €
Total	100 %	150 000 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions et les partenariats les plus élevés possibles ;
- **AUTORISE** la Présidente à lancer la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PRO-DCE dans le cadre d'une procédure adaptée ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document afférent aux recherches de subventions et partenariats et au marché de maîtrise d'œuvre, et à lancer d'ores et déjà une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

